

Perfectionnement professionnel pour la région Asie-Pacifique de l'IB

Directives relatives aux ateliers à la demande

En quoi consiste le perfectionnement professionnel de l'IB ?

Les ateliers de perfectionnement professionnel et les ressources de l'IB sont des outils indispensables pour développer les programmes de l'IB et former les professionnels de l'éducation de votre établissement, et ce, à tout moment au cours de son processus d'autorisation. Avec ses différents types d'ateliers, le perfectionnement professionnel de l'IB est flexible, abordable et procure des occasions de collaboration entre les communautés scolaires.

Qui peut faire une demande d'atelier ?

Toutes les écoles du monde de l'IB et tous les établissements scolaires candidats ou intéressés peuvent faire une demande d'atelier. Les demandes sont étudiées au cas par cas. Veuillez noter qu'à des fins de facturation, votre établissement devra disposer d'un accès à Mon établissement pour faire une demande d'atelier.

Quelles sont les possibilités en matière de perfectionnement professionnel à la demande pour les établissements ?

Deux modèles sont proposés

Ateliers organisés pour un seul établissement

Un atelier organisé pour un seul établissement est une formation de l'IB planifiée à la demande d'un établissement afin de répondre à ses besoins en matière de perfectionnement professionnel. Ces ateliers aident les établissements à satisfaire aux exigences en matière d'autorisation et d'évaluation, et ils créent un environnement collaboratif pour les enseignants et les membres du personnel tout en éliminant ou réduisant considérablement les frais de déplacement.

Ateliers regroupant plusieurs établissements

Un événement regroupant plusieurs établissements est un événement de formation consistant en un ou plusieurs ateliers organisés à la demande afin de répondre aux besoins en matière de perfectionnement professionnel de deux ou plusieurs établissements scolaires situés dans la même région. Les événements regroupant plusieurs établissements visent à répondre aux besoins en matière de formation qui ne peuvent être satisfaits par des événements existants organisés par l'IB ou ses fournisseurs approuvés et à offrir aux professionnels de l'éducation des possibilités de collaboration et de réseautage.

Types d'ateliers

Ateliers traditionnels

Les ateliers traditionnels sont organisés en présentiel pour un établissement individuel ou un groupe d'établissements. Ils se déroulent dans les locaux d'un établissement ou dans un lieu adapté choisi par l'établissement d'accueil ou qui effectue la demande et sont organisés en collaboration avec les coordonnateurs de l'IB.

Ateliers en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande offrent une variété unique de formations aux professionnels de l'éducation d'un établissement ou d'un groupe d'établissements. Organisés pour un seul groupe d'établissements, ces ateliers permettent une interaction plus étroite avec les animateurs en ligne, ce qui favorise une expérience plus personnalisée.

Ateliers virtuels

Les ateliers virtuels permettent aux établissements scolaires d'organiser un apprentissage synchrone sur une plateforme en ligne dédiée (ou « classe virtuelle ») sans que la présence des participants soit nécessaire dans leur établissement. Les participants des classes virtuelles accèdent au même contenu et réalisent les mêmes objectifs d'apprentissage que pour les ateliers traditionnels, avec un format optimisé pour ce contexte virtuel.

Quels sont les ateliers disponibles ?

[Tous les ateliers proposés par l'IB](#) peuvent faire l'objet d'une demande afin d'être organisés pour un seul établissement ou pour plusieurs établissements. Certains sont disponibles au format traditionnel ou virtuel tandis que d'autres sont proposés uniquement en ligne. Les ateliers en ligne, traditionnels et virtuels sont disponibles dans l'une des trois langues officielles de l'IB (anglais, espagnol ou français).

De nombreux ateliers peuvent également être proposés dans d'autres langues. S'il n'est pas possible de proposer un atelier dans la langue préférée de l'établissement, ce dernier peut choisir de faire appel à un traducteur local et de le rémunérer. Veuillez noter qu'un atelier ne peut être animé que dans une seule langue. Le matériel fourni pour les ateliers présentés dans des langues supplémentaires n'est pas systématiquement traduit, et il se peut qu'il soit disponible en anglais uniquement.

Le déroulement d'une formation, quelle qu'elle soit, dépendra de la disponibilité des animateurs d'atelier ou des animateurs d'atelier en ligne.

Quelle catégorie d'atelier dois-je choisir ?

Tous les ateliers proposés par l'IB appartiennent à l'une des trois catégories suivantes.

Catégorie 1 ou présentation – Les ateliers de catégorie 1 et les ateliers de présentation portent sur la philosophie de l'IB et la mise en œuvre de ses programmes. Ils comprennent des ateliers obligatoires aux fins d'autorisation de la mise en œuvre des programmes.

Catégorie 2 – Les ateliers de catégorie 2 portent sur l'enseignement des quatre programmes éducatifs de l'IB.

Catégorie 3 – Les ateliers de catégorie 3 sont recommandés à l'ensemble des professionnels de

l'éducation, des coordonnateurs de l'IB et des chefs d'établissement ou des décideurs durant leur parcours d'apprenants permanents.

Comment effectuer une demande d'atelier ou d'événement de formation* ?

Vous pouvez envoyer une demande d'atelier de perfectionnement professionnel au moyen du portail dédié, accessible sur la plateforme Mon établissement. À partir de ce portail, vous pourrez demander un ou plusieurs ateliers pour le même événement.

Veuillez consulter notre guide étape par étape (en anglais) pour obtenir de plus amples informations sur le processus de demande.

* L'IB a conscience du rôle crucial que jouent les associations, les sections locales et les autres organisations auprès de leurs communautés scolaires. Cependant, l'IB doit travailler directement avec les établissements scolaires pour l'organisation et le déroulement d'événements organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements.

À quel moment dois-je présenter une demande pour l'organisation d'un atelier ou d'un événement de formation ?

Les établissements sont tenus d'envoyer leur demande de perfectionnement professionnel le plus tôt possible, au moins **12 semaines** avant la date de début souhaitée pour les **ateliers traditionnels**. Ce délai est de **huit semaines** pour les **ateliers virtuels**.

Les **ateliers en ligne à la demande** se déroulent sous la forme de sessions préprogrammées sur une durée d'un an. Ils ont lieu le premier mercredi de chaque mois et sont répartis sur quatre semaines. Les établissements doivent envoyer leur demande d'atelier en ligne **cinq semaines** minimum avant la date souhaitée du début de l'atelier.

Quel est le nombre minimum de participants requis pour organiser un atelier ?

Les ateliers doivent accueillir au moins sept participants pour avoir lieu, qu'ils soient organisés pour un seul établissement ou qu'ils regroupent plusieurs établissements. Dans le cas des ateliers regroupant plusieurs établissements, au moins un participant par atelier doit provenir de l'établissement d'accueil. Le nombre maximum de participants par animateur d'atelier est de 25. Au-delà de ce nombre, nous suggérons de proposer un second atelier ou d'inviter un autre animateur à codiriger l'atelier, selon le format de ce dernier.

Où mon atelier se déroulera-t-il ?

Ateliers traditionnels

Tous les ateliers traditionnels se déroulent dans un lieu adapté choisi par l'établissement d'accueil ou qui effectue la demande. Le plus souvent, les ateliers sont organisés dans les locaux de l'établissement ou sur différents sites de la communauté scolaire. Les établissements peuvent également choisir un lieu externe, à leurs frais, pour autant que ce lieu soit approprié et que l'IB donne son accord.

L'organisation d'ateliers traditionnels pose des difficultés logistiques plus grandes et, par conséquent, les établissements doivent tenir compte des responsabilités supplémentaires suivantes avant d'envoyer leur demande :

- soutenir les animateurs d'atelier et les représentants (y compris en fournissant les pièces justificatives requises) ;
- organiser la restauration pendant toute la durée de l'événement ;

- fournir des articles de papeterie, mettre en place la signalétique du lieu de l'événement, fournir des badges nominatifs et le matériel nécessaire pour la tenue de l'atelier ;
- fournir aux animateurs d'atelier et aux représentants des impressions/photocopies sur place, en quantité limitée ;
- mettre à disposition un lieu adapté disposant de salles de taille appropriée pour les ateliers ;
- mettre à disposition une salle adaptée pour la réunion des animateurs avant l'événement.

Ateliers virtuels

Les ateliers virtuels sont organisés au moyen de la plateforme en ligne BigBlueButton. Les participants peuvent y accéder à distance à l'aide de leur ordinateur personnel et se joindre aux sessions, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Ateliers en ligne

Les ateliers en ligne sont essentiellement asynchrones : les modules sont hébergés sur la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle et sont accessibles à distance depuis les ordinateurs personnels des participants. Certains ateliers en ligne comprennent des appels synchrones sur BigBlueButton, que les animateurs d'atelier en ligne organisent pendant la formation.

Qui animera mon atelier ?

Animateurs d'atelier

Les ateliers traditionnels et les ateliers virtuels sont dirigés par des professionnels de l'éducation autorisés par le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Ces professionnels sont appelés « animateurs d'atelier ».

L'équipe de l'IBEN est chargée de nommer les animateurs d'atelier, et elle est décisionnaire en matière de recrutement. Les établissements d'accueil sont invités à formuler des recommandations concernant l'animateur d'atelier. L'IBEN s'efforcera de donner une suite favorable à ces demandes dans la mesure du possible, mais ne peut donner aucune garantie*.

* Veuillez noter que les animateurs d'ateliers établis dans la région seront choisis en priorité pour tous les ateliers traditionnels.

Représentants

Si votre événement de formation traditionnel ou virtuel à la demande rassemble cinq ateliers ou plus, un représentant lui sera affecté. Nommé automatiquement par l'IBEN, le représentant apporte un soutien supplémentaire et s'assure du respect des normes d'assurance de la qualité. Lorsqu'un représentant est affecté à un événement de formation, les frais liés à sa présence sont pris en charge par l'IB.

Animateurs d'atelier en ligne

Les animateurs d'atelier en ligne sont des professionnels de l'éducation expérimentés qui ont été formés pour proposer des formations en ligne. Ils sont désignés par l'équipe du perfectionnement professionnel en ligne. Ils interviennent uniquement lors des ateliers en ligne à la demande.

Quel est le programme de la formation ?

Ateliers traditionnels

Les ateliers traditionnels comprennent **15 heures de formation obligatoire** réparties sur **2 jours**

consécutifs. Veuillez consulter l'exemple de programme ci-dessous.

1 ^{er} jour			2 ^e jour		
8 h 30	10 h 00	Session 1	8 h 30	10 h 00	Session 6
10 h 00	10 h 15	Pause rafraîchissement	10 h 00	10 h 15	Pause rafraîchissement
10 h 15	11 h 45	Session 2	10 h 15	11 h 45	Session 7
11 h 45	12 h 45	Repas de midi	11 h 45	12 h 45	Repas de midi
12 h 45	14 h 15	Session 3	12 h 45	14 h 15	Session 8
14 h 15	14 h 30	Pause rafraîchissement	14 h 15	14 h 30	Pause rafraîchissement
14 h 30	16 h 00	Session 4	14 h 30	16 h 00	Session 9
16 h 00	16 h 15	Pause rafraîchissement	16 h 00	16 h 15	Pause rafraîchissement
16 h 15	17 h 45	Session 5	16 h 15	17 h 45	Session 10

Un emploi du temps réduit, comprenant **six heures de formation** réparties sur **une journée**, est proposé pour les ateliers intitulés « Développer le PEI », « Développer le POP » (ateliers organisés pour un seul établissement uniquement) et « Gros plan sur le mémoire : atelier intensif d'une journée ».

Ateliers virtuels

Les ateliers virtuels comprennent **12 heures** de formation obligatoires réparties sur **2 jours consécutifs** et sont assortis d'une **activité d'apprentissage autonome de 3 heures** supplémentaire.

Ateliers en ligne

Les ateliers en ligne consistent en un module d'apprentissage par semaine, essentiellement asynchrone, pour un total de **quatre modules répartis sur quatre semaines**. Les participants doivent consacrer au moins quatre heures par semaine pour terminer les activités d'apprentissage pertinentes.

Comment inscrire les participants ?

Votre interlocuteur principal vous enverra un lien d'inscription une fois que l'IB aura traité votre demande. Vous recevrez un courriel d'accusé de réception contenant des instructions supplémentaires sur la manière de modifier les informations de votre inscription ou pour effectuer des changements.

Nous conseillons vivement aux établissements et aux personnes chargées de l'inscription des participants de vérifier l'exactitude de toutes les informations avant la date limite d'inscription, soit **22 jours avant l'atelier**. Si vous devez effectuer des changements après cette date, veuillez envoyer un courriel à votre interlocuteur principal au sein de l'équipe chargée du perfectionnement professionnel de l'IB.

Quelles sont les exigences à respecter ?

Ateliers traditionnels et ateliers virtuels

Afin de satisfaire aux exigences, les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer.

Ateliers en ligne

Nous recommandons aux participants de se connecter au moins trois fois par semaine et de consacrer au moins quatre heures par semaine à réaliser les activités d'apprentissage. Les participants doivent également terminer l'ensemble des activités travaux demandées afin d'obtenir leur certificat.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page récapitulant les exigences à respecter pour mener à bien un atelier en ligne en cliquant [ici](#).

combien coûte un atelier ?

Vous pouvez comparer le coût des différents types d'ateliers dans le tableau ci-dessous.

Atelier traditionnel à la demande pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements (tarif pour chaque participant)	Atelier virtuel à la demande pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements (tarif forfaitaire) pour un groupe de 25 participants	Atelier en ligne à la demande (tarif forfaitaire) pour un groupe de 25 participants
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

100 SGD (Ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP ») (Introductory)	4 000 SGD	3 000 USD
145 SGD (Atelier « Gros plan sur le mémoire du Programme du diplôme : atelier intensif d'une journée »)		
195 SGD (ateliers clés)		
288 SGD (autres ateliers)		

Frais supportés par un établissement d'accueil pour les ateliers traditionnels

- Frais des déplacements internationaux des animateurs d'atelier
- Honoraires du ou des animateurs d'atelier
- Frais d'hébergement des animateurs d'atelier
- Frais des animateurs d'atelier et des représentants en dehors des heures d'atelier

Comment fonctionne le processus de facturation ?

Une fois la date limite d'inscription passée, les établissements scolaires intéressés ayant accès à Mon établissement recevront une facture finale pour tous les types d'ateliers demandés. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

Les écoles du monde de l'IB et les établissements scolaires candidats qui ont accès à Mon établissement recevront une facture finale dans les délais indiqués ci-dessous. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

Ateliers traditionnels et ateliers mixtes à la demande

Une facture finale sera envoyée dans les deux semaines suivant la fin de l'événement.

Ateliers virtuels et ateliers en ligne à la demande

Une facture finale sera envoyée une fois la date limite d'inscription passée.

Politique en matière d'annulation

Les annulations d'inscription reçues jusqu'à 22 jours avant le premier jour de l'atelier donneront lieu à un remboursement complet. Un avoir correspondant au montant de l'ensemble des inscriptions déjà réglées sera crédité sur le compte du ou des établissements scolaires. Il pourra être utilisé pour régler toute autre facture due à l'IB.

Si un ou plusieurs établissements scolaires annulent un atelier après la confirmation de celui-ci, ce ou ces établissements devront s'acquitter de l'ensemble des frais engagés par l'IB. Ces frais peuvent inclure les dépenses liées aux réservations de voyage et d'hôtel, y compris toutes les taxes en vigueur. Ils dépendront des circonstances entourant l'annulation.

Nous sommes conscients que de nombreux professionnels doivent se déplacer pour participer aux ateliers de l'IB. Nous attendons d'eux qu'ils fournissent tous les efforts nécessaires pour se présenter à l'atelier auquel ils se sont inscrits. Veuillez garder à l'esprit que si l'atelier a lieu, aucun remboursement ni avoir ne sera émis pour des motifs de problèmes de transport. Nous

recommandons aux participants de souscrire une assurance voyage spécialement conçue pour protéger les voyageurs des frais pouvant être occasionnés par des conditions ou des événements soudains et inattendus.

L'IB se réserve le droit d'annuler un atelier en cas d'inscriptions insuffisantes ou de circonstances imprévues. Nous mettrons tout en œuvre pour prévenir les participants le plus tôt possible en cas de changement concernant leur inscription. Dans le cas peu probable où nous serions amenés à annuler un atelier, nous rembourserons les droits d'inscription déjà réglés sous forme d'avoir crédité sur le compte de votre établissement. Il pourra être utilisé pour régler toute autre facture ou tous autres frais d'atelier dus à l'IB. Si le paiement a été effectué par carte bancaire, le remboursement sera effectué sur la carte utilisée pour régler les frais d'inscription. Veuillez noter que l'IB ne rembourse pas les frais de déplacement des participants.

Quels sont les autres aspects à prendre en compte ?

- Nous demandons aux établissements d'être suffisamment motivés et organisés pour accueillir des événements de formation ou pour participer aux possibilités de perfectionnement professionnel avant de déposer une demande.
- Avant d'effectuer une demande, veuillez lire les [conditions générales](#) mondiales concernant le perfectionnement professionnel de l'IB ainsi que les conditions générales applicables à votre région.

Que dois-je faire si j'ai des questions ?

Pour toute question concernant le perfectionnement professionnel dans la région Asie-Pacifique, veuillez consulter notre [site Web](#).

Si vous souhaitez vous adresser à un membre de l'équipe de logistique du perfectionnement professionnel, veuillez écrire à l'adresse électronique support@ibo.org.